

Bulletin d'adhésion à l'association

Le jardin partagé de la Cailletière



ADHÉRENT·E

Nom : _____

Prénom : _____

email : _____

INSCRIPTION

L'adhésion à l'association est sujette à cotisation.

L'engagement est effectif à partir du paiement de la cotisation à l'association, soit 12 euros (pour l'achat de plants, graines, matériel, etc.) jusqu'au terme de l'année civile.

LES ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT·E

✿ L'accès au jardin

- Le jardinier pourra accéder au jardin soit lors des horaires d'ouverture, soit en libre accès ;
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés des parents et placés sous leur responsabilité ;
- L'accès aux chiens, est autorisé dans l'enceinte du jardin sous la responsabilité du propriétaire.

✿ L'exploitation du jardin

- L'exploitation du jardin ne peut donner lieu à aucun commerce ni vente de la production obtenue, à des fins personnelles ;
- La récolte sera redistribuée collectivement sous forme de panier aux personnes impliquées ou de repas pris en commun ;
- La remise à outils est uniquement destinée à cet usage ;
- Chaque adhérent doit être couvert par sa propre assurance « responsabilité civile » ;
- L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de la charte du jardin partagé et accepte pleinement de se conformer à ses dispositions.

Merci de cocher cette case si vous ne souhaitez pas que des photos, vidéos ou tout autre support, sur lequel vous apparaissez au jardin, soient utilisés pour la communication de l'association.

Signature et date

Précédées de la mention « lu et approuvé »

site internet : www.jardin-partage.com

email: contact@jardin-partage.com